

BUDGET PRIMITIF ANNEXE LIGNES ROUTIÈRES

2016



Région
Hauts-de-France

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016

« Lignes routières »

« 8 – TRANSPORTS »

Sous fonction

« 818 – AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN »

Tableau de synthèse des propositions gérées en AP AE :

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) [A]	AP/AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historiques (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 totaux (C + D)
Investissement						
						0,00
						0,00
	Total Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement						
818X01B	LIAISON ROUTIERE EXPRESS	1 210 499,13	1 380 000,00	1 034 000,00	357 000,00	1 391 000,00
						0,00
	Total Fonctionnement	1 210 499,13	1 380 000,00	1 034 000,00	357 000,00	1 391 000,00

Exposé des motifs :

Les trois lignes routières régionales dites « ex-TER » « Laon-Montcornet-Rozoy-sur-Serre », « Saint-Just-Montdidier » et « Montdidier-Roisel » sont exploitées en marché public depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le marché a été découpé en 2 lots : le lot n°1 inclut la ligne « Laon-Montcornet-Rozoy-sur-Serre » et a été attribué à la Régie des Transports de l'Aisne, et, le lot n°2 comprend les lignes « Saint-Just-en-Chaussée-Montdidier » et « Montdidier-Roisel » et a été attribué à Keolis. Les contrats ont pris effet le 1^{er} janvier 2014 et ont été renouvelés une fois jusqu'au 31 août 2016. Un deuxième renouvellement jusqu'au 31 août 2017 est envisagé dans le présent budget.

De plus, plusieurs aspects de l'exploitation de ces marchés a nécessité qu'une contractualisation soit effectuée avec la SNCF afin : d'informer les voyageurs, de commercialiser un certain nombre de titres de transport, de garantir la desserte ferroviaire, de reverser directement à la Région des recettes perçues dans le cadre de cette commercialisation pour les trois lignes gérées en marchés publics.

Pour 2016, il est inscrit une AE de 1 380 000 € et des CP à hauteur de 1 391 000 €

Pour cette activité, la Région est assujettie à la TVA de plein droit. Afin de répondre à une demande de la DRFIP, le suivi des opérations de ces 3 lignes routières est réalisé dans le cadre d'un budget annexe.



Région
Hauts-de-France